



MINISTÈRE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA  
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES RESSOURCES HUMAINES

ATTESTATION DE CANDIDATURE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS  
AU GRADE D'INGÉNIEUR EN CHEF DE 1RE  
CATÉGORIE DE 2E CLASSE DU CADRE  
D'EMPLOIS DES DES INGÉNIEURS DE LA  
FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNÉSIE  
FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

**L'examen professionnel est ouvert aux :**

- ingénieurs subdivisionnaires et ingénieurs divisionnaires princip qui justifient de 12 années de services effectifs accomplis en position d'activité dans le cadre d'emplois ou en position de détachement hors cadre d'emplois., au plus tard le 31 décembre 2023.

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°333 CM du 2 avril 1997.

**ATTESTATION DE CANDIDATURE :**

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : ..... NOM marital : .....

Prénom(s) : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse géographique : .....

Tel : ..... Adresse mail (2) : .....

Entité et lieu d'affectation : .....

(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;

(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur en chef de 1re catégorie de 2e classe.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :**

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ?  Oui  Non

**\*Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

**Attention :**

Le dossier complet, pour être pris en considération, devra obligatoirement :

- être envoyé à l'adresse e-mail suivante : [examen-pro.dgrh@administration.gov.pf](mailto:examen-pro.dgrh@administration.gov.pf) ;

ou

- être posté à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, **B.P. 124 – 98713 Papeete – Tahiti** (le cachet de la poste faisant foi) ;

Au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **6 juin 2024**.

**INFORMATIONS IMPORTANTES :**

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du **6 août 2024**.

Le centre d'examen sera basé à **Tahiti, Raiatea, Nuku-Hiva, Tubuai et Rurutu**.

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du **7 octobre 2024**.

Fait à : ..... le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2024

Signature du candidat :